

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA COMMISSION DU LAIT

DISPOSITIONS TENDANT À LA STABILISATION DU PRIX DU LAIT ET DE LA CRÈME

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure créant une Commission canadienne du lait et des produits dérivés pour gérer les fonds mis à sa disposition aux fins de stabiliser le prix du lait et de la crème de façon à offrir aux producteurs compétents de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et à assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité; de prévoir que toutes les dépenses faites aux fins de ladite mesure, à l'exception de celles qui, de l'avis du ministre, sont directement imputables à l'action entreprise par la Commission pour stabiliser le prix d'un produit laitier quelconque, soient payées sur les crédits affectés par le Parlement à ces fins; de prévoir également l'ouverture, au Fonds du Revenu consolidé, d'un compte spécial, appelé Compte de la Commission canadienne du lait et des produits dérivés, auquel seront portés les crédits et débits y afférents; et enfin de prévoir l'octroi de prêts à la Commission et les modalités de ces prêts.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, la résolution et le bill dont nous sommes actuellement saisis tracent des voies nouvelles dans la législation agricole au pays, car pour la première fois on fournit un fondement législatif à une commission chargée des intérêts d'un produit agricole à l'échelle nationale.

Un des principaux problèmes de l'industrie laitière au Canada, problème qu'on retrouve dans tous les pays du monde et de fait dans presque toute production agricole, c'est celui du caractère cyclique de la production et de l'instabilité des prix qui l'accompagne. Même si la longueur du cycle varie d'un produit à l'autre, les cycles ont des caractéristiques communes: une période de production élevée, accompagnée d'une baisse des prix; puis, une période d'ajustement qui mène souvent à une diminution excessive de la production et une hausse subséquente des prix. Cette période semble être inévitablement suivie d'une production accrue encouragée par des prix élevés, qui à leur tour suscitent une résistance à la consommation et une consommation moindre. Et ainsi, le cycle recommence.

On a recouru et on recourt encore à bon nombre de moyens pour résoudre ce problème. Au premier plan, figurent les mesures de soutien et la commercialisation rationnelle des produits. On a annoncé, au début de l'année

[L'hon. M^{me} LaMarsh.]

un changement d'importance dans le programme du gouvernement concernant le soutien des produits laitiers. Il s'agissait de la première étape du programme du gouvernement concernant l'industrie laitière. Dans le cadre de ce programme, les expéditeurs de lait de transformation recevront directement du gouvernement 75c. par quintal, soit une rétribution moyenne nationale de \$4 par quintal pour 3.5 p. 100 du lait, f.a.b. fabrique. Une somme équivalente sera versée aux expéditeurs de crème centrifugée chez le cultivateur.

Si ce programme a été mis en œuvre, c'est que le revenu du producteur laitier était tombé à un tel niveau que la production avait sensiblement diminué. Autrement dit, le cycle de production aurait bientôt abouti au stade d'une production diminuée s'accompagnant de prix élevés à la consommation. Le programme n'est en vigueur que depuis avril dernier, et l'orientation de la production, dans l'industrie laitière, se fait lentement. Fait intéressant à noter, toutefois, d'après les données statistiques de mai, la tendance à la baisse dans la production du beurre a diminué, suscitant en quelque sorte la stabilisation de ce produit.

La seconde étape du programme laitier du gouvernement consiste dans l'établissement d'une commission canadienne du lait et des produits dérivés; il serait peut-être utile de revenir sur quelques-uns des événements qui ont concouru à la mise en œuvre de cette mesure législative.

En 1963, l'industrie laitière du Canada était aux prises avec des bas prix et des excédents. On convoqua alors une conférence, représentant les divers secteurs de l'industrie, les producteurs comme les transformateurs, de même que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les délégués tombèrent d'accord sur la nécessité de créer un organisme qui servirait à la fois de coordonnateur et de conseiller en matière d'industrie laitière. La conférence a recommandé l'établissement d'un comité consultatif appelé le comité consultatif canadien des produits laitiers, comprenant des représentants des divers groupes. Ce comité s'est réuni par la suite à plusieurs reprises. Les sujets dont il a discuté comprenaient la recherche, la qualité des produits laitiers et la vente. La création d'une régie nationale des produits laitiers constituait une recommandation fondamentale en matière de vente.

• (8.10 p.m.)

Le 26 mars 1965, en annonçant le programme de soutien des prix des produits laitiers pour l'année en cours, le gouvernement a dit qu'il avait l'intention de présenter une mesure visant à créer une commission